



ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEUDELANGE

5, place des Martyrs • L-3361 Leudelange • Tél. : 37 92 92-1 • Fax: 37 92 92-38 • commune@leudelange.lu • www.leudelange.lu

Leudelange, le 14.07.2017
Réf. 17/0650/MT

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 12 (3), de la loi électorale modifiée du 18.02.2003, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales provisoirement arrêtées sont déposées à l'inspection du public du 14 au 21 juillet 2017 inclus à la mairie de Leudelange, bureau de la population.

Pendant cette période tout citoyen peut adresser au Collège des bourgmestre et échevins, séparément et par écrit, toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu.

Tout citoyen peut produire contre récépissé les titres de ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes en vigueur, mais qui ont le droit d'y figurer.

Pour être recevable devant les tribunaux, toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, doit être soumise préalablement soumise au Collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Les citoyens qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes, mais qui en vertu des dispositions des articles 1, 2 et 3 de la loi électorale modifiée du 18.02.2003 pourront participer aux élections, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au Collège des bourgmestre et échevins par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux.

Les listes sont ouvertes à l'inspection du public à la mairie de Leudelange, bureau de la population pendant les heures de bureau suivantes :

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie :		
Matin	lundi – vendredi	08h00 – 11h30
Après-midi	lundi – vendredi	13h30 – 16h00
	sauf jeudi	13h30 – 18h30



Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Marc THILL
Secrétaire



Diane BISENIUS-FEIPPEL
Bourgmestre